



Site (cochez le choix) :

 Centrale Energie Déchets Déchèterie KENNEDY Autre Déchèterie :

.....

Pour tout renseignement, coordonnées de l'accueil

Tél. : 05.55.36.60.60

Fax : 05.55.36.60.64

E-mail : [dp-visite-recyclage@limoges-metropole.fr](mailto:dp-visite-recyclage@limoges-metropole.fr)

Etablissement visiteur :

---



---

Adresse : \_\_\_\_\_

---

Représenté par : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Coordonnées de la personne à contacter

Tel. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date et heure de la visite : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h

Nombre total de visiteurs : \_\_\_\_\_

Le centre de recyclage de Limoges Métropole situé à Beaune les Mines a fermé ses portes au public du **1<sup>er</sup> février 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020** (dates susceptibles d'être modifiées sous réserve des aléas de travaux) pour des raisons de travaux de modernisation.

Les établissements souhaitant effectuer des visites durant cette période sont invités à visiter d'autres équipements de la Direction de la Propreté à savoir :

- ➔ **La Centrale Energie Déchets**, située Rue de Faugeras à Limoges (Beaubreuil), du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30, durant toute la période de fermeture du centre de recyclage (site couvert),
- ➔ **A partir du 15 mai 2019, du mardi au vendredi sur site ouvert au public**, la **déchèterie innovante située Avenue du président Kennedy** en zone industrielle sud à Limoges, de 9h à 12h et de 14h à 16h30. La déchèterie dispose d'écrans et d'un bâtiment permettant d'assurer un accueil convenable y compris en cas d'intempéries.
- ➔ **Autres déchèteries**, les conditions de visite seront précisées au cas par cas par Limoges Métropole.

### Centrale Energie Déchets

La visite du site se fait en 2 groupes de 15 personnes maximum (accompagnateurs inclus).

### Déchèterie KENNEDY Zone Industrielle Sud

La visite du site se fait en 2 groupes de 25 personnes maximum (accompagnateurs inclus).

Au-delà de 50 personnes, Limoges Métropole se réserve le droit de refuser la visite pour raison de nécessité de service, faute d'effectifs suffisants pour assurer la sécurité des participants.

**Autres déchèteries**, les conditions de visite seront précisées au cas par cas par Limoges Métropole.

Certaines déchèteries sont équipées de clôtures électriques (les 3 de Limoges et celles de Panazol) sur leur périphérie, aussi, le public visiteur devra être sensibilisé en amont sur le fait qu'il ne faut en aucun cas les toucher, notamment à la descente du bus sur la déchèterie Kennedy.

Les accompagnateurs auront l'obligation de porter des gilets haute-visibilité prêtés par Limoges Métropole. Des gilets pourront également être distribués aux enfants, notamment sur le site de la déchèterie Kennedy.

Le public visiteur se compose de : - ..... (nombre) adultes de plus de 18 ans

- ..... (nombre) adolescents entre 11 et 18 ans

- ..... (nombre) enfants entre 7 et 11 ans

**Pour des raisons de sécurité (hauteur de garde-corps, escalier...) et de compréhension, la visite n'est pas possible pour les enfants de moins de 7 ans ou en CP.**

**Les personnes à mobilité réduite pourront être acceptées sous réserve d'avoir un accompagnateur dédié et ne pourront accéder qu'à certaines zones sur les sites.**

- ..... (nombre) d'accompagnateurs\*

**Identité du responsable du groupe :** \_\_\_\_\_

<sup>l</sup>\* Les conditions d'encadrement de la visite seront celles prévues dans la réglementation en vigueur. Ainsi la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 stipule : « Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves seront toujours encadrés par deux adultes au moins, dont l'enseignant. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un éducateur, un parent ou autre bénévole... » + au-delà de 30 élèves, un accompagnateur supplémentaire par tranche de 15 enfants.

**Pour les visites de déchèteries, Limoges Métropole exige plus d'accompagnateur que la réglementation en vigueur en raison de leurs activités et configurations. (1 accompagnateur pour 10 enfants).**

**Identité du responsable de visite** (à remplir par L.M ou son représentant) : \_\_\_\_\_

## I. GÉNÉRALITÉS

Le responsable de l'établissement visiteur et la personne de l'établissement visiteur chargée d'encadrer le groupe lors de la visite attestent par la présente que tous les participants à la visite seront informés des dispositions répertoriées dans le présent document.

La visite se déroulera sous l'autorité du représentant de Limoges Métropole chargé de la visite qui pourra modifier le parcours ou suspendre la visite en cas de non respect des consignes prévues par le présent document ou des contraintes d'exploitation sur le site.

La responsabilité de la personne identifiée comme représentant du groupe visiteurs pourra être engagée en cas non-respect des consignes de sécurité du site par une personne du groupe.

## II. PROCEDURE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE VISITE

Le demandeur doit transmettre par écrit la présente convention de visite complétée avec les dates prévisionnelles de visites et le nombre de participants auprès de Limoges Métropole, au moins 20 jours avant la date présumée de la visite.

Cette demande doit contenir les éléments suivants : le jour et l'heure de la visite : **un contact téléphonique préalable avec le secrétariat du Centre de Recyclage au 05.55.36.60.60 est nécessaire pour s'assurer des disponibilités, de la taille et de la composition des groupes.** Chaque demande donnera lieu à une validation spécifique de la Direction de la Propreté.

Celle-ci ne pourra avoir lieu que si la présente convention de visite a été signée par l'établissement visiteur et reçue **au plus tard 48h avant la visite.**

Limoges Métropole se réserve également le droit d'annuler ou d'interrompre la visite en cas de transgression des règles de sécurité ou non respect de la présente convention.

## III. DROIT A L'IMAGE

Si le demandeur souhaite réaliser des photographies ou des films,

dans ce cas, cocher cette case.

**Il est admis de réaliser des photographies ou des films des installations sous réserve de :**

S'engager à respecter le droit à l'image des personnels, ainsi les personnes travaillant sur site ne pourront être photographiées ou filmées sans leur accord.

N'utiliser ces photos qu'à des fins privées ou pédagogiques.

En cochant ces cases, je m'y engage.

## IV. ASSURANCES

La responsabilité civile du ou des participant (s) à la (ou aux) visite (s) doit être couverte par une assurance contractée par l'établissement visiteur.

La Communauté urbaine Limoges Métropole est couverte par une assurance garantissant sa responsabilité civile sur ses établissements d'accueil.

## V. RÈGLES DE DÉPLACEMENT SUR LE SITE

■ Les véhicules doivent stationner sur les aires prévues à cet effet et ne doivent ni perturber, ni entraver la circulation.

■ Stationnement du bus :

➔ A la **Centrale Energie Déchets**, se garer dans le parking et se présenter à l'accueil du site.

- ➔ sur la **déchèterie KENNEDY**, se garer au niveau des zones de stationnement prévues au portail d'entrée et attendre l'accompagnateur Limoges Métropole au niveau de l'aire de stationnement du bus
- ➔ Sur les **autres déchèteries**, les conditions de visite seront précisées au cas par cas par Limoges Métropole
- Durant la visite, les participants doivent rester groupés, emprunter les passages piétons, respecter les consignes données par le représentant de Limoges Métropole (ou son sous-traitant en charge de la visite) et l'informer de tout problème pouvant survenir.

**VI. MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et sur l'ensemble des sites.
- Il est interdit de boire et manger durant la visite.
- Il est recommandé de se laver les mains après la visite du site.
- Des lavabos, sanitaires et une fontaine à eau sont à disposition.
- La signalétique en place sur le site doit être scrupuleusement respectée.
- Les visiteurs doivent avoir une tenue vestimentaire et des chaussures fermées adaptées à un site industriel en activité et en extérieur.



**VIII. RISQUES SPÉCIFIQUES**

La Centrale Energie Déchets et les déchèteries sont des installations industrielles et présentent ainsi des risques :

Sites	Centrale Energie Déchets	Déchèterie KENNEDY	Autres Déchèteries
<b>Risque circulation :</b> déplacement de véhicules (engins, poids lourds, véhicules légers).	<i>Non concerné dans les parties visitées (salle de conférence et salle de contrôle)</i>	Visite sur site ouvert avec <b>cheminement piéton</b> mais présence d'usagers, du véhicule de rechargement des bennes et de véhicules de collecte.	Visite sur site fermé mais possibilité de présence de véhicules de collecte en haut de quai et bas de quai.
<b>Chute :</b> dénivellations, passerelles, zones glissantes.	La passerelle d'entrée peut s'avérer glissante en période hivernale.	<i>Non concerné</i>	Des garde-corps empêchent les chutes dans les bennes – <b>interdiction de monter dessus.</b>
<b>Niveau sonore :</b> (> 80 dB)	<i>Non concerné dans les parties visitées (salle de conférence et salle de contrôle)</i>	<i>Non concerné</i>	Un engin de compaction peut intervenir au moment de la visite – <b>s'écarter de la benne compactée.</b>
<b>Risques mécaniques :</b> divers équipements et appareils en fonctionnement.	Attention à ne pas toucher aux PC en salle de contrôle commandes.	<i>Ne pas manipuler le compacteur à cartons.</i>	<i>Non concerné</i>
<b>Incendie :</b> stockage de matériaux combustibles.	<i>Non concerné dans les parties visitées (salle de conférence et salle de contrôle)</i>	Présence d'huiles et de déchets dangereux – <b>interdiction de fumer et de rentrer dans l'armoire à déchets dangereux.</b>	Présence d'huiles et de déchets dangereux – <b>interdiction de fumer et de rentrer dans l'armoire à déchets dangereux.</b>
<b>Electrification :</b> présence d'installation et d'armoires	<i>Non concerné dans les parties visitées (salle de conférence et salle de contrôle)</i>	<b>Présence d'une clôture électrique en fonctionnement</b> – ne pas tenter d'entrer sur le site	<b>Présence d'une clôture électrique en fonctionnement</b> – ne pas tenter d'entrer sur le site

électriques sur le passage.		-> attendre le responsable LM.	-> attendre le responsable LM.
<b>Atmosphère explosive : appareillage sous pression.</b>	<i>Non concerné dans les parties visitées (salle de conférence et salle de contrôle)</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>

**IMPORTANT : Ce document doit obligatoirement être rempli, signé et remis à LIMOGES METROPOLE au moins 48 heures avant la visite.**

Fait à (Lieu) \_\_\_\_\_, le (Date) \_\_\_\_\_

**Pour l'établissement visiteur  
(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)**

<p>_____</p> <p><b>Signature et cachet :</b></p> <p><b>Nom du chef d'établissement visiteur :</b></p> <p>_____</p>	<p>_____</p> <p><b>Signature :</b></p> <p><b>Nom du représentant du groupe visiteur :</b></p> <p>_____</p>
---	---